



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2668

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2668**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon.

Le plan d'éducation au développement durable (PEDD) se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Le PEDD a pour objet la réalisation, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de projets d'éducation sur les thèmes clés du développement durable (utilisation rationnelle de l'énergie et climat, milieux naturels, arbres et paysages, eau et fleuves, prévention tri des déchets et propreté, qualité de l'air, environnement sonore, alimentation, production agricole locale et circuits courts, santé environnementale, risques, projets urbains, mobilité, approche sociétale). Avec l'ambition d'apporter des connaissances et de soutenir l'engagement éco citoyen par l'accompagnement de projets émergents, le PEDD s'adresse à un public large et diversifié : scolaires (écoles et collèges), publics adultes, familles, communauté éducative, animateurs de structures socio-éducatives. Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers "politique de la ville" pour intervenir à un niveau correspondant à la représentativité de cette population dans l'agglomération.

En 2017, dans le cadre d'un partenariat avec 35 associations, plus de 80 000 personnes ont été sensibilisées, concernant un public majoritaire d'élèves mais avec une progression significative de publics adultes.

Parmi les projets portés par le plan, certains sont plus fortement sollicités : alimentation durable et circuits courts, visites de stations d'épuration, classes d'eau embarquées sur la péniche pédagogique, défi class'énergie, animations sur la nature en ville, prévention, collecte et tri des déchets destinés à différents publics. L'accompagnement d'événements et de manifestations écoresponsables s'est amplifié.

Le soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation prend des formes diverses en s'appuyant sur une dynamique de projets : ateliers pratiques de promotion d'une alimentation saine et recourant aux produits locaux auprès d'adultes et de familles (Légumerie, Légum'au logis, Maison des jeunes et de la culture -MJC Lyon Confluence, Mouvement national de lutte pour l'environnement -MNLE), initiatives telles que l'accès pour tous à des produits alimentaires bio par l'organisation d'un réseau d'achat en commun (VRAC) ou valorisant les savoir-faire culinaires de ses adhérentes des quartiers populaires avec le livre de recettes "Femmes d'ici, cuisine d'ailleurs" (prix du livre de cuisine Eugénie Brazier 2017), animations scolaires en matière d'agriculture durable (ARDAB, Artisans du monde, Association départementale d'éducation pour la santé -ADES), organisation d'événements tel le congrès de collégiens valorisant les projets de 250 collégiens et 27 enseignants mobilisés sur l'année 2016-2017 sur ce thème (Aterrisk-projet Marguerite), ou encore animation d'un réseau de restaurateurs ambassadeurs en matière de gaspillage alimentaire (Conscience impact écologique et Récup et Gamelles).

Les actions pédagogiques dans le domaine du cycle de l'eau visent à sensibiliser les élèves du 3^e cycle et les collégiens au respect et à la protection de la ressource en eau. Elles se traduisent principalement selon des périodes de durée variable par des visites de stations d'épuration (demi-journée), des projets de maîtrise de l'usage de l'eau (plusieurs demi-journées), des classes eau et des séjours de découvertes sur la Péniche du Val de Rhône (une semaine). En 2017, 60 % du public bénéficiaire de visites dans les stations d'épuration sont des collégiens.

Le plan contribue également à relier l'éducation à l'aménagement et à la connaissance du territoire métropolitain, à mieux vivre et comprendre l'évolution de son quartier, de son cadre de vie. Des programmes pédagogiques se déroulent dans un dispositif intitulé "les ateliers du cadre de vie". Celui-ci articule des ateliers de découverte du chantier de travaux d'aménagements publics (rencontre des acteurs du chantier, visite et participation au chantier) et des interventions éducatives. Ils permettent aux enseignants de mener des projets pédagogiques en lien avec les programmes scolaires : en géographie pour le territoire métropolitain, en technologie pour la découverte des voies de communication, en science et vie de la terre pour la découverte de la nature en ville, en éducation civique pour le rôle des collectivités, en éducation à la sécurité routière pour les aménagements de sécurité, etc. Des aménagements urbains sur les Communes de Villeurbanne, Saint Genis les Ollières, Curis au Mont d'Or, Saint Fons, Fleurieu sur Saône, Chassieu, Meyzieu, Vaulx en Velin et Lyon 7^e ont été les supports à ces actions éducatives.

La création d'outils pédagogiques poursuit son développement. L'outil de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur Dépollu'Air (Oïkos) a reçu le trophée national "coup de cœur bâtiment santé innovation".

Le partenariat fructueux avec la direction académique du Rhône se traduit, en particulier, par la mise en place de labellisation développement durable des écoles ou à la formation d'enseignants. Des liens avec le Rectorat visent à mieux articuler les projets dans les collèges. L'objectif de ce partenariat s'inscrit dans un soutien prioritaire aux écoles et collèges, engagés dans une démarche globale de développement durable favorisant l'adoption de comportements citoyens et le vivre ensemble, et aux établissements relevant de la politique de la ville.

Ce bilan synthétique témoigne de la diversité des actions du PEDD avec un fil conducteur cohérent pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, dans la transition écologique et solidaire, vers un environnement sain et agréable à vivre ensemble.

Les actualités du PEDD sont disponibles sur le blog : <http://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>.

38 associations sont soutenues dans le cadre du programme d'actions 2018, il s'ouvre à de nouvelles associations qui s'inscrivent dans le PEDD avec des projets innovants : Chic de l'Archi (éducation à la ville), I Buycott (sérieux game favorisant des initiatives éco-citoyennes d'entreprises), L'Espace créateur de solidarités (bricomobile : ateliers de bricolage itinérants dans les quartiers), Mouvement de palier (élargissement du réseau des ambassadeurs du tri par la formation), le Réseau des boîtes à partage (appui aux initiatives de mise en partage et de gratuité), Les Cultivateurs (plantations participatives), The Bleen Pill (films de youtubeurs), et la Fédération des centres sociaux, qui sera le vecteur de diffusion des expériences et de modes de fonctionnement intégrant l'éco-responsabilité en interne dans les centres sociaux et dans les actions conduites auprès des habitants (achat, alimentation, économie de la ressource, etc.).

Les évolutions des projets 2018 se traduisent de manière plus significative dans les registres suivants :

- accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco citoyen,
- soutien privilégié à des structures engagées dans une démarche écoresponsable,
- amplification des projets dans les quartiers politique de la ville,
- projets pédagogiques valorisant des initiatives éco citoyennes liées à l'économie circulaire et à la consommation écoresponsable,
- soutien à l'éducation au numérique et aux médias comme support d'éducation à la citoyenneté, notamment, dans les quartiers politique de la ville (organisation de 4 événements territoriaux d'éducation au numérique/Fréquence écoles) en cohérence avec la stratégie de la Métropole "année du numérique/ville intelligente".

La présente délibération liste les projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2018.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier aux projets suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 43 260 € répartis entre :

. Hespul :	26 500 €
. Oïkos :	11 760 €
. Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes (UCARA) :	5 000 €

- dans le domaine de l'éducation aux projets urbains (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 39 750 € répartis entre :

. Chic de l'Archi :	3 000 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône et Métropole de Lyon :	2 520 €
. Robins des villes :	34 230 €

- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales), pour un montant de 76 020 € répartis entre :

. Anciela :	22 000 €
. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) :	13 020 €
. Fédération des centres sociaux :	8 000 €
. Fréquence écoles :	18 000 €
. I Buycott :	10 000 €
. The Bleen Pill :	5 000 €

- dans le domaine de la prévention, du tri des déchets et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 101 340 € répartis entre :

. Apieu Milles feuilles :	11 970 €
. Aremacs :	5 040 €
. Conscience impact écologique :	8 820 €
. Eisenia :	10 710 €
. FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon :	3 990 €
. L'Atelier soudé :	15 540 €
. L'Espace créateur de solidarités :	6 300 €
. Le Réseau des boîtes à partage :	10 080 €
. Lyon à double sens :	6 000 €
. Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence :	5 040 €
. Mouvement de Palier :	9 030 €
. Récup et Gamelles :	8 820 €

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du PEDD), pour un montant de 151 230 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône :	4 830 €
. Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	20 370 €
. FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon :	13 680 €
. Oïkos :	2 520 €
. Péniches du Val de Rhône :	96 600 €
. SeA, Science et Art :	13 230 €

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du PEDD), pour un montant de 4 000 € à :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) :	4 000 €
---	---------

- dans le domaine de l'air (fiche action n° 6 du PEDD), pour un montant de 13 230 € répartis entre :

. ADES du Rhône :	7 350 €
. Oïkos :	5 880 €

- dans le domaine l'environnement sonore (fiche action n° 7 du PEDD), pour un montant de 7 560 € à :

. Apieu Milles feuilles :	7 560 €
---------------------------	---------

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n° 8 du PEDD), pour un montant de 31 290 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Apieu Mille feuilles : 31 290 €

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Métropole (fiches actions n° 9 et 12 du PEDD), pour un montant de 74 070 € répartis entre :

. Arthropologia : 19 950 €
 . Brin d'Guill' : 6 870 €
 . FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon : 31 290 €
 . Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)-Association locale Rhône : 15 960 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du PEDD), pour un montant de 33 180 € répartis entre :

. Arthropologia : 8 400 €
 . FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon : 18 900 €
 . LPO-Association locale Rhône : 3 360 €
 . SeA, Science et Art : 2 520 €

- dans le domaine des jardins (partie de la fiche action n° 12 du PEDD), pour un montant de 12 600 € à :

. Centre associatif Boris Vian : 3 990 €
 . Les Cultivateurs : 8 610 €

- dans le domaine de la promotion de l'agriculture locale et de la valorisation des produits locaux, des circuits courts et de l'éducation à l'alimentation, pour un montant de 72 240 € répartis entre :

. ADES du Rhône : 5 670 €
 . Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) : 19 110 €
 . Atelier TERRitoires RISK et développement (Aterrisk) : 5 250 €
 . La Légumerie : 14 910 €
 . Légum'au Logis : 6 300 €
 . Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) : 6 000 €
 . Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) : 15 000 €

- dans le domaine de l'éducation à la santé, pour un montant de 4 620 € à :

. ADES du Rhône : 4 620 €

Pour mémoire, en 2017, le montant des projets associatifs d'éducation au développement durable qui ont fait l'objet d'un partenariat financier s'élevait à 682 850 €. Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2018 s'élève à 664 390 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe commençant par :

"- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales)," il convient de lire :

- "pour un montant de 106 020 €" au lieu de : "pour un montant de 76 020 €",

- ". Fréquence écoles : 48 000 €" au lieu de : ". Fréquence écoles : 18 000 €".

- Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2018 s'élève à 694 390 €".

au lieu de :

"Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2018 s'élève à 664 390 €".

- Dans le dispositif, il convient de lire :

- dans le b) - du **1° - Approuve** : "l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 694 390 € etc." au lieu de : "l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 664 390 €, etc."
- "- 48 000 € au profit de Fréquence écoles" au lieu de : "- 18 000 € au profit de Fréquence écoles",
- dans le **3° - Les montants** à payer : "- budget principal, etc. pour un montant de 614 840 €," au lieu de : "- budget principal, etc., pour un montant de 584 840 €".

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 694 390 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition :

- 22 000 € au profit d'Anciela,
- 50 820 € au profit d'Apieu Milles feuilles,
- 5 040 € au profit d'Aremacs,
- 28 350 € au profit de l'Arthropologia,
- 22 470 € au profit de l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône,
- 13 020 € au profit de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- 19 110 € au profit de l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB),
- 5 250 € au profit d'Aterrisk,
- 6 870 € au profit de Brin d'Guill',
- 3 990 € au profit du Centre associatif Boris Vian,
- 3 000 € au profit de Chic de l'Archi,
- 8 820 € au profit de Conscience impact écologique,
- 10 710 € au profit d'Eisenia,
- 20 370 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 8 000 € au profit de la Fédération des centres Sociaux,
- 70 380 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône et Métropole de Lyon,
- 48 000 € au profit de Fréquence écoles,
- 26 500 € au profit de Hespul,
- 10 000 € au profit de I Buycott,
- 14 910 € au profit de La Légumerie,
- 15 540 € au profit de l'Atelier soudé,
- 10 080 € au profit du Réseau des boîtes à partage,
- 6 300 € au profit de Légum'au Logis,
- 8 610 € au profit des Cutivateurs,
- 6 300 € au profit de l'Espace créateur de solidarité,
- 19 320 € au profit de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) - Association locale Rhône,
- 6 000 € au profit de Lyon à double sens,
- 5 040 € au profit de Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence,
- 9 030 € au profit de Mouvement de Palier,
- 10 000 € au profit du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE),
- 20 160 € au profit d'Oïkos,
- 96 600 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 8 820 € au profit de Récup et Gammelles,
- 34 230 € au profit de Robins des villes,
- 15 750 € au profit de SeA, Science et Art,
- 5 000 € au profit de The Bleen Pill,
- 5 000 € au profit d'Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes (UCARA),
- 15 000 € au profit de Vers un réseau d'achat en commun (VRAC),

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable (PEDD) pour l'année 2018,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et Anciela, Apieu Mille feuilles, Aremacs, Arthropologia, ADES du Rhône, AFEV, ARDAB Rhône Loire, Aterrisk, Brin d'Guill', Centre associatif Boris Vian, Chic de l'Archi, Conscience impact écologique, Eisenia, Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération des centres sociaux, FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon, Fréquence écoles, Hespul, I Buycott, La Légumerie, Atelier soudé, Réseau des boîtes à partage, Légum'au Logis, Les Cultivateurs, Espace créateur de solidarité, LPO - Association locale Rhône, Lyon à double sens, MJC Presqu'île Confluence, Mouvement de Palier, MNLE, Oïkos, Péniches du Val de Rhône, Récup et Gamelles, Robins des villes, SeA Science et Art, The Bleen Pill, UCARA, VRAC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits sur l'exercice 2018 au :

- budget principal - compte 65748 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 614 840 €,
- budget annexe des eaux - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 15 000 €,
- budget annexe de l'assainissement - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 64 550 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.

.